

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTE DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2016-03-07 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 7^e jour du mois de mars 2016 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Luc Bessette, Denis Laroche, François Parenteau et Roger Tessier

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

(16-03-47) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Denis Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(16-03-48) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Lina Lacharité et appuyé par le conseiller François Parenteau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 1^{er} jour du mois de février 2016 soit accepté tel rédigé.

(16-03-49) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Denis Laroche et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de mars 2016 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 64 996.88\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT NO. 366

La secrétaire-trésorière dépose un rapport des dépenses autorisées selon le règlement numéro 366.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 7 355.93\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

**(16-03-50) DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS
LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES MUNICIPALES**

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière est tenue de préparer, en février de chaque année, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales afin de la présenter au Conseil;

Proposé par: Denis Laroche

Appuyé par: Luc Bessette

IL EST RÉSOLU d'accepter le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales sur lesquelles sont dues des taxes portant sur les années 2014 et 2015 conformément à l'article 1022 du Code municipal, dont un document est joint en annexe « A » à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-51) VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT que la secrétaire-trésorière, si elle reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre, avant le 20 mars 2016 au bureau de la MRC de Drummond les noms des personnes endettées envers la municipalité pour les taxes municipales des années 2015 et antérieures;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre envoie la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes au bureau de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond qui sont les suivants :

matricule : 8967-81-8530
#lot(s)/ Cadastre : 399-P du Canton de Wickham
Taxes municipales : 3 117.33\$
(comprenant frais & intérêts)

matricule : 8965-66-7858
#lot(s)/ Cadastre : 518P du Canton de Wickham
Taxes municipales : 696.93\$
(comprenant frais & intérêts)

Que des frais de 35.\$ par fiche sont exigés pour couvrir les frais de postes et administratifs;

Que le taux d'intérêt applicable pour chaque année réclamée est de 10% tel qu'indiqué dans les règlements de taxation;

Que soit enlevé de la vente pour taxes les propriétés dont les taxes des années 2015 et antérieures seront payées avant la date limite fixée par la MRC de Drummond.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-52) PERSONNE AUTORISÉE / VENTE DES IMMEUBLES

CONSIDÉRANT la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes qui aura lieu le 9 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la municipalité a des propriétés qui sont envoyées en vente pour les taxes;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU de désigner Madame Julie Yergeau, directrice générale et secrétaire-trésorière comme personne autorisée à enchérir sur les propriétés du territoire de la municipalité de Lefebvre en vente pour les taxes;

Il est également résolu que l'enchère ne dépasse pas le montant couvrant les taxes, les intérêts et les frais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-53) MANDAT ARPENTEUR-GÉOMÈTRE POUR DESCRIPTION TECHNIQUE TERRAIN DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT que la municipalité devait fournir une description technique du terrain du centre communautaire afin de réaliser la vente;

CONSIDÉRANT que la désignation dans les anciens titres de propriétés ne sont pas assez précis;

CONSIDÉRANT que la municipalité désirait faire faire les travaux par un arpenteur le plus tôt possible;

CONSIDÉRANT qu'un mandat a été autorisé et donné par le maire et la directrice générale à Monsieur Pierre Lachapelle, arpenteur-géomètre;

CONSIDÉRANT que les honoraires de l'arpenteur sont plus élevés que prévus, soit un montant de 1 000.00\$ au lieu de 825.00\$ avant les taxes étant donné que le travail a été plus long à exécuter;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le conseil accepte de payer la facture de Monsieur Pierre Lachapelle, arpenteur-géomètre, au montant de 1 149.75\$;

Qu'un nouveau poste au budget 2016 soit créé « (02-190-02-420) ARPENTEUR-GÉOMÈTRE »;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 1 050.\$, pris dans les postes budgétaires (02-190-01-412) et (02-701-20-459) et affecté dans le poste budgétaire (02-190-02-420) :

(02-190-02-420) 1 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-01-412)

(02-190-02-420) 50.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-701-20-459)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de la facture à Pierre Lachapelle au montant de 1 149.75\$ pris dans le poste budgétaire (02-190-02-420).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-54) DÉSIGNATION ENDROITS POUR L’AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT que la municipalité a vendu le centre communautaire et que cet emplacement devient une propriété privée;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 431 du Code municipal la publication d'un avis public donné pour des fins municipales locales, se fait en affichant une copie de cet avis sur le territoire de la municipalité, à deux endroits différents fixés de temps à autre par résolution;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de fixer les 2 endroits suivants pour l'affichage d'avis public soit :

- Bureau municipal : 186, 10^e rang, Lefebvre (Québec)
- Centre multifonctionnel : 200, 10^e rang, Lefebvre (Québec).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-55) NIVELLEMENT DES CHEMINS

CONSIDÉRANT que les chemins en gravier doivent être nivelés au printemps et à l'automne afin de maintenir une meilleure qualité du réseau routier;

CONSIDÉRANT l'offre de service datée du 18 février 2016 de «Jean-Pierre Carpentier Enr.» en ce qui concerne le nivellement des chemins;

Proposé par: François Parenteau

Appuyé par: Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre engage «Jean-Pierre Carpentier Enr. » pour effectuer le nivellement des chemins municipaux au taux horaire de quatre-vingt-dix-neuf dollars (99.\$/heure) plus taxes et les frais de transport pour l'année 2016;

Que «Jean-Pierre Carpentier Enr.» chargera une indexation pour le carburant si le prix du litre dépasse 1.25\$ taxes comprises;

Que ces sommes soient prises dans le poste budgétaire (02-320-00-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-56) PAIEMENTS DE FACTURES / DANIEL & GILLES RÉGIS ENTREPRENEURS ÉLECTRICIENS ET LES ÉQUIPEMENTS DE FERME MIRO

CONSIDÉRANT que Daniel & Gilles Régis Entrepreneurs Électriciens ont fait les travaux pour le branchement de la génératrice soit à au centre multifonctionnel, à l'hôtel de ville ainsi qu'au centre communautaire;

CONSIDÉRANT que le coût des travaux a dépassé le montant accordé par la résolution (16-01-18), soit un montant supplémentaire de 2 435.82\$ pour un montant total de 5 935.82\$;

CONSIDÉRANT que les coûts avaient été autorisés dans des postes de dépenses de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que les travaux d'électricité pour le branchement de la génératrice devraient être immobilisés étant donnée que les coûts dépassent 1 000.\$ et que ces travaux apporte des améliorations des bâtiments de l'église et de l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT que Daniel & Gilles Régis Entrepreneur Électriciens ont fait des travaux en électricité dans l'école maternelle afin que la municipalité puisse brancher sur une génératrice la pompe à eau de l'école au coût de 457.33\$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT les factures de Daniel & Gilles Régis Entrepreneurs Électriciens aux montants de 5 325.08\$ (no. 10910), de 610.74\$ (no. 10935) et 457.33\$ (no. 10936) incluant les taxes;

CONSIDÉRANT que Les Équipements de ferme MIRO Inc. ont fabriqué des supports muraux pour les manteaux au centre multifonctionnel et que cette dépense fait partie des travaux de modification autorisés par la résolution (16-01-19);

CONSIDÉRANT la facture de Les Équipements de ferme MIRO Inc. au montant de 964.64\$ (no. 7608) incluant les taxes;

Proposé par : Denis Laroche

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU par le conseil de la Municipalité de Lefebvre d'accepter les factures no. 10910, 10935 et 10936 de *Daniel & Gilles Régis Entrepreneurs Électriciens*;

QUE le conseil de la Municipalité de Lefebvre accepte la facture no. 7608 de *Les Équipements de ferme Miro Inc.*;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 5 500.\$ pris dans le poste budgétaire (03-310-16-000) et affecté dans le poste budgétaire (03-310-02-000) :

(03-310-02-000) 5 500.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-16-000)

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement de factures à Daniel & Gilles Régis Entrepreneurs Électriciens et Les Équipements de ferme Miro Inc. pour un montant total des dépenses de 7 357.79\$ pris dans les postes budgétaires (02-190-00-522), (02-702-91-522) et (03-310-02-000).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-57) IMMOBILISATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE MULTIFONCTIONNEL

CONSIDÉRANT que le conseil municipal avait autorisé des travaux de modification pour l'aménagement du centre multifonctionnel par sa résolution (16-01-19);

CONSIDÉRANT la dépense de 2 742.62\$ pour ces travaux;

CONSIDÉRANT qu'au moment du paiement ces dépenses ont été comptabilisées comme des dépenses de fonctionnement

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que les dépenses de ces travaux soient immobilisées étant donné l'importance de celles-ci;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'accepter que les travaux pour le projet de modification du centre multifonctionnel soient immobilisés;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 2 745.\$ pris dans le poste budgétaire (03-310-16-000) et affecté dans le poste budgétaire (03-310-02-000) :

(03-310-02-000) 2 745.\$ pris dans le poste budgétaire
(03-310-16-000)

Que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière à faire une écriture comptable afin de reclasser les dépenses concernant les travaux de modification.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**(16-03-58) ADOPTION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LE
REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE PAYÉE COMME
NON-RÉSIDENT**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre n'a pas adhéré à l'entente avec la Ville de Drummondville relative aux loisirs et à la culture;

CONSIDÉRANT que le conseil désire adopter une politique concernant le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal d'adopter la nouvelle politique intitulé : *Politique concernant le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident;*

Que cette politique entre en vigueur le 8 mars 2016;

Que les demandes de remboursement soient rétroactives au 1^{er} décembre 2015;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE

POLITIQUE CONCERNANT LE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE PAYÉE COMME NON-RÉSIDENT

Article 1

Le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident est fixé à un maximum de 50%.

Article 2

La municipalité accorde par résolution un budget maximum à chaque début d'année qui sera affecté au remboursement de la taxe de non-résident.

Article 3

La demande de remboursement doit être faite pour un enfant âgé de moins de 18 ans ou un parent qui accompagne un bébé âgé de 3 à 24 mois pour une activité.

Article 4

Une seule activité par enfant sera remboursée.

Article 5

Une activité remboursée par un autre organisme ne doit pas faire l'objet d'une demande de remboursement à la municipalité.

Article 6

La demande de remboursement doit toujours être accompagnée d'un reçu original démontrant clairement la taxe de non-résident.

Article 7

Le remboursement aux citoyens est fait une fois par année dans le mois de décembre pour les activités couvrant la période du 1^{er} décembre de l'année précédente au 30 novembre de l'année courante.

Les citoyens doivent apporter leurs demandes de remboursement avant le 10 décembre de chaque année.

Article 8

La présente politique a effet à compter du 8 mars 2016.

(16-03-59) BUDGET 2016 ALLOUÉ POUR LE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DE LA TAXE PAYÉE COMME NON-RÉSIDENT

CONSIDÉRANT l'adoption de la *Politique concernant le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident*;

CONSIDÉRANT que le conseil désire autoriser un montant pour la dépense 2016 concernant le remboursement d'une partie de la taxe payée comme non-résident;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le conseil autorise une somme de 3 000.\$ prise dans le poste budgétaire (02-701-92-990) afin d'appliquer sa nouvelle politique.

Adoptée à l'unanimité de conseillers présents

(16-03-60) VENTE DE BILLETS POUR LE SPECTACLE DE STEVE VEILLEUX

CONSIDÉRANT le spectacle de Steve Veilleux au centre multifonctionnel le 23 avril prochain;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que le conseil détermine le coût du billet à 25.\$ l'unité pour une admission générale;

Que Monsieur Denis Laroche, conseiller, soit responsable de la vente des billets;

Que la municipalité accepte que des billets soient vendus par l'entremise de l'OPP de l'école Sainte-Jeanne D'Arc et qu'un (1\$) dollar soit remis à l'organisme pour chaque billet qu'elle aura vendu afin de financer des activités pour l'école.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-61) NOMINATION DES MEMBRES FONDATEURS POUR LA MISE SUR PIED DU « COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE »

CONSIDÉRANT que la municipalité désire qu'un comité pour la planification, l'organisation et le financement des activités de loisirs soit mis sur pied;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre désire nommer les 3 membres fondateurs de ce comité;

CONSIDÉRANT que le nom de « COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE » est proposé pour ce OSBL;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal nomme Monsieur Denis Laroche, conseiller municipal, Madame Lisette Roy, citoyenne et Madame Lyne St-Onge, citoyenne comme membres fondateur le l'OSBL « COMITÉ VIE SOCIALE DE LEFEBVRE »;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 164.\$ pris dans le poste budgétaire (02-190-00-990) et affecté dans le poste budgétaire (02-701-90-990) :

(02-701-90-990) 164.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-190-00-990)

Qu'une dépense de 164.\$ soit allouée pour les droits concernant la Constitution par lettres patentes pris dans le poste budgétaire (02-701-90-990);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des droits au ministre du Revenu du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-62) FÊTE NATIONALE 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre désire organiser cette année la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil désire nommer des bénévoles pour la planification, l'organisation et la gestion de la Fête nationale du Québec 2016;

CONSIDÉRANT que le conseil doit adopter le budget détaillé pour l'organisation de la fête nationale;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU par le conseil que la Municipalité de Lefebvre organise la Fête nationale du Québec 2016;

Que Monsieur Denis Laroche, conseiller municipal, Madame Lisette Roy, citoyenne et Madame Lyne St-Onge, citoyenne soit nommés par le conseil municipal comme membre du comité organisateur de la Fête nationale du Québec;

Que la date des célébrations soit le 23 juin prochain;

Que la fête se tienne sur les terrains de la municipalité en arrière de l'école et en cas de pluie à l'intérieure du Centre Multifonctionnel;

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière ou son adjointe en son absence, soit responsable de la trésorerie et du suivi du budget;

Que le budget suivant soit approuvé par le conseil :

Revenus

Nom	Montant
Revenus de commandites	2 500,00 \$
Aide financière SSJB	650,00 \$
Boisson	2 000,00 \$
Député Féd Prov.	200,00 \$
Petite Caisse	700,00 \$
Contribution Municipalité	1 575,00 \$
TOTAL	7 625,00 \$

Dépenses

Nom	Montant	T.P.S	T.V.Q	Total
Socan	40,24 \$	0,00 \$	0,00 \$	40,24 \$
Permis de Réunion	168,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	168,00 \$
Location de Tente	500,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	500,00 \$
Animation & Musique	1 400,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	1 400,00 \$

F AE Pyrotechnie	2 174,38 \$	108,72 \$	216,90 \$	2 500,00 \$
Hygiène Plus (toilettes)	300,00 \$	15,00 \$	29,93 \$	344,93 \$
Boisson- jus- café	1 000,00 \$	30,00 \$	59,85 \$	1 089,85 \$
Chandails Bénévoles	75,00 \$	3,75 \$	7,48 \$	86,23 \$
Hélium et maquillage	290,00 \$	14,50 \$	28,93 \$	333,43 \$
Bracelets Lumineux	100,00 \$	5,00 \$	9,98 \$	114,98 \$
Petite Caisse pour monnaie	700,00 \$			700,00 \$
Imprévu	700,00 \$			700,00 \$
Total	7 447,62 \$	176,97 \$	353,07 \$	7 977,66 \$
NET	7 447,62 \$		176,54 \$	7 625,00 \$

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 6 196.\$ pris dans les postes budgétaires (02-701-20-421), (02-701-20-459), (02-701-20-522), (02-701-20-681), (02-701-24-459), (02-702-30-527) et affecté dans le poste budgétaire (02-701-91-990) :

(02-701-91-990) 1 500.\$ pris dans le poste budgétaire (02-701-20-421)

(02-701-91-990) 925.\$ pris dans le poste budgétaire (02-701-20-459)

(02-701-91-990) 1 450.\$ pris dans le poste budgétaire (02-701-20-522)

(02-701-91-990) 1 700.\$ pris dans le poste budgétaire (02-701-20-681)

(02-701-91-990) 450.\$ pris dans le poste budgétaire (02-701-24-459)

(02-701-91-990) 171.\$ pris dans le poste budgétaire (02-702-30-527)

Qu'une somme de 7 625.\$ soit allouée pour les dépenses concernant la Fête nationale du Québec 2016, prise dans les postes budgétaires (02-701-91-990) et (55-161-00-002);

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les paiements des dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-63) FÊTE NATIONALE 2016 / FEUX D'ARTIFICES

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre désire présenter un spectacle pyrotechnique le 23 juin prochain pour la Fête nationale du Québec;

CONSIDÉRANT l'offre de service de FAE Pyrotechnie;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre mandate FAE Pyrotechnie pour les feux d'artifices pour la Fête nationale du Québec;

Qu'en cas de pluie le spectacle pyrotechnique remis soit au 9 ou au 16 juillet 2016;

Qu'une somme de 2 500.\$ incluant les taxes soit autorisée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-701-91-990);

Que Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière ou son adjointe en son absence, soit autorisée à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre avec FAE Pyrotechnie;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement à FAE Pyrotechnie au moment requis;

Que la municipalité demande au service incendie de Durham Sud d'être présent sur les lieux pendant le déploiement des feux d'artifices.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-64) DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre organise la Fête nationale du Québec le 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT le Programme d'assistance financière aux célébrations locales de la Fête nationale du Québec du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT LE Programme d'assistance financière 2016 de la Société Saint-Jean-Baptiste du Centre-du-Québec;

Proposé par : Roger Tessier

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que le conseil municipal autorise la secrétaire-trésorière ou son adjointe à faire les demandes d'assistance financière pour et au nom de la Municipalité de Lefebvre concernant la Fête nationale du Québec et ce avant le 1^{er} avril prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-65) DEMANDE DE COMMANDITES POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre organise la Fête nationale du Québec le 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin de commandites pour un montant de 2 500.\$ afin de réaliser le spectacle pyrotechnique;

CONSIDÉRANT que la municipalité a besoin d'une commandite de 300.\$ pour réaliser la volée de ballons ainsi que le maquillage pour enfants;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre autorise les membres du comité organisateur de la Fête nationale du Québec à amasser des commandites;

Que le montant de chaque commandite soit de 125.\$ en échange d'une publication de la carte d'affaire dans le programme de la Fête nationale qui sera distribué à chaque adresse sur le territoire de la municipalité et disponible aussi dans les commerces locaux et dans les commerces des villages avoisinants;

Qu'une commandite de 300.\$ soit demandé à un commerçant local pour le financement de la volée de ballons et le maquillage pour enfants en échange d'une mention spéciale dans le programme de la Fête nationale et la mention de la commandite à plusieurs reprises pendant l'animation en soirée de la Fête soit le 23 juin prochain.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-66) DEMANDE DE PERMIS DE BOISSON / FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC 2016

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre organise une journée de festivités le 23 juin prochain pour la Fête nationale du Québec qui aura lieu sur les terrains de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre doit faire une demande de permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur;

CONSIDÉRANT que cette demande de permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur doit être autorisée par une résolution de la Municipalité de Lefebvre;

Proposé par : Lina Lacharité

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que le Conseil de la Municipalité de Lefebvre autorise Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière à faire une demande de permis de réunion pour la vente de boissons alcoolisées à l'extérieur à l'occasion de la Fête nationale du Québec;

Que le conseil autorise la tenue de la Fête nationale 2016 sur les terrains de la Municipalité de Lefebvre dans la cour de l'école située au 194, 10^e rang;

Que le conseil autorise, en cas de pluie, que la tenue de la Fête nationale 2016 soit au centre multifonctionnel situé au 200, 10^e rang;

Que la secrétaire-trésorière soit autorisée à faire le paiement des droits de 86.\$, pris dans le poste budgétaire (02-701-91-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-67) TOILES POUR FENÊTRES / LOCAL DE MUSIQUE

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire confectionner et installer des rideaux dans le local de musique au 2^e étage au centre multifonctionnel;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité accepte que Myk Toiles Remorques Drummond Inc. fasse la confection de 3 rideaux pour le centre Multifonctionnel;

Qu'une somme de 500.\$ soit allouée pour la confection et l'installation des rideaux, prise dans le poste budgétaire (02-701-24-522).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-68) AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU de décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(16-03-69) FONDATION CÉGEP DRUMMONDVILLE / BOURSES D'ÉTUDE

CONSIDÉRANT la demande de participation à une bourse étudiante, volet municipalité édition 2015-2016 par la Fondation Cégep de Drummondville;

CONSIDÉRANT que cette bourse est remise à des étudiants de notre territoire en fonction des critères de réussite scolaire lors d'une rencontre au Cégep de Drummondville;

CONSIDÉRANT que le montant demandé pour la bourse **Lefebvre 1** est de cent soixante-quinze dollars (175.\$) et pour la bourse **Lefebvre 2** est de cent soixante-quinze dollars (175.\$);

Proposé par: Lina Lacharité

Appuyé par : Denis Laroche

IL EST RÉSOLU que la municipalité de Lefebvre participe à la bourse étudiante, volet municipalité édition 2015-2016;

Que la municipalité de Lefebvre verse deux bourses d'étude, soit une bourse d'étude au montant de cent soixante-quinze dollars (175.\$) et la deuxième au montant de cent soixante quinze dollars (175.\$);

Que ces bourses soient remises à deux étudiants Lefebvrois pour leurs efforts et leur réussite scolaire;

Que ces bourses soient prises dans le poste budgétaire (02-190-00-990).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Conseil sans papier
- RGMR Bas St-François : Procès-Verbal du 22 février 2016

(16-03-70) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par la conseillère Rachel Laflamme et appuyée par le conseiller Luc Bessette à 21:30 heures.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière